

Vivre à

St Nizier de Fornas

N° 97

Février 2026



Restaurant

Départ de **Max SOULIER à la retraite - p. 22**

Ouverture du restaurant **Les 2 Gourmands** : déjà un grand succès - **p. 22**

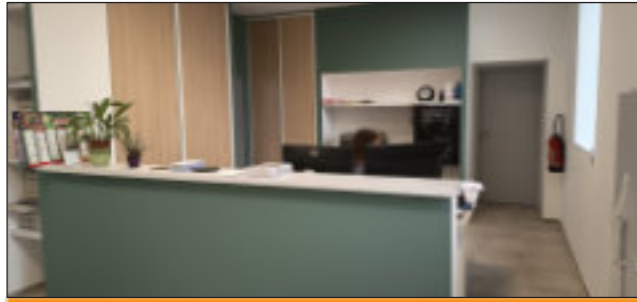
Travaux 2025 : Réserve incendie, aménagement de la place de l'Eglise, nouveau secrétariat de Mairie et salle du conseil - **p. 12, 18, 24**

Voeux 2026 : Le Maire et ses adjoints ne se représenteront pas pour les Municipales 2026 - **p. 19**

Recensement 2025 : La population niziéroise stable depuis 5 ans - **p. 36**

+ D'INFOS SUR

WWW.SAINT-NIZIER-DE-FORNAS.FR



N° 97

Février 2026

SOMMAIRE

03 | LE MOT DU MAIRE

04 | ETAT CIVIL

06 | AU FIL DES CONSEILS MUNICIPAUX

10 | AU FIL DES INFOS

12 | AU FIL DU TEMPS

12 | AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU BOURG



Aménagement de la place du Bourg

32 | EVOLUTION DE LA POPULATION PAR HAMEAU

MEMENTO

Ouverture de la mairie

- Lundi : 9h - 12h
- Mardi : 14h - 17h
- Mercredi : 9h - 12h
- Vendredi : 9h - 11h30

Tél. : 04 77 50 08 97
mairie.sndf42@wanadoo.fr

8 rue de la Mairie
42380 Saint Nizier de Fornas

Le maire vous reçoit sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de Mairie.

SAINT NIZIER DE FORNAS

Directeur de la publication
Gilbert SOULIER

Rédaction
Frédéric BONHOMME,
Marie-Claude PERRIN,
Aline FRERY,
Amandine MARNAT,
Marc COFFY.

Site internet
www.saint-nizier-de-fornas.fr

Maquette et mise en page
Jonathan CAUCHI,
www.juneo.net

Impression
Lucky Imprimerie
04 77 36 77 65, Saint Cyprien, RM
Montbrison 377 593 918

Tirage à 370 exemplaires distribués aux particuliers et annonceurs.

LE MOT DU MAIRE

NIZIEROISES, NIZIEROIS,



GILBERT SOULIER

Je vais terminer au 15 mars 2026 mon mandat de maire et c'est avec un petit pincement au cœur que j'écris ce dernier éditorial.

Tout au long de ces 25 années d'élu, nous nous sommes côtoyés, rencontrés, pour échanger, discuter. J'ai toujours apprécié votre bienveillance, même s'il fallait affronter certains problèmes. Vous avez toujours fait preuve de calme et de courtoisie, très appréciés par les différents secrétaires de mairie.

Oui, le mandat d'élu est passionnant, mais exigeant. Cependant, il apporte plus de joies que de déconvenues.

Cette année 2025 a vu l'ouverture du restaurant « Les 2 Gourmands ». La qualité de l'accueil, le cadre magnifique et la cuisine d'excellence ont fait l'unanimité des clients. Le restaurant apporte une notoriété considérable à Saint-Nizier. Je tiens à remercier chaleureusement Amélie, Dimitri et Fabienne et je leur souhaite de continuer sur la trajectoire de la réussite mais je n'en doute pas un instant.

Afin d'éviter des stationnements gênants, il a été créé un parking derrière la mairie. L'aménagement de la place de l'église, par sa conception et son esthétisme, reflète une image accueillante du bourg.

Il a été implanté une réserve incendie de 120 m³ par Saint Etienne Métropole. Dès le mois d'août, elle a été utilisée pour éteindre des débuts d'incendie malveillants.

Le secrétariat de mairie et la salle du conseil municipal ont été entièrement rénovés. L'isolation thermique et un nouvel agencement du secrétariat rendent les lieux plus spacieux et plus agréables pour tous : secrétaire, élus et usagers.

Je souhaite pleine réussite à la nouvelle équipe municipale qui va se mettre en place.

A vous toutes et tous, bonne lecture de ce bulletin municipal.

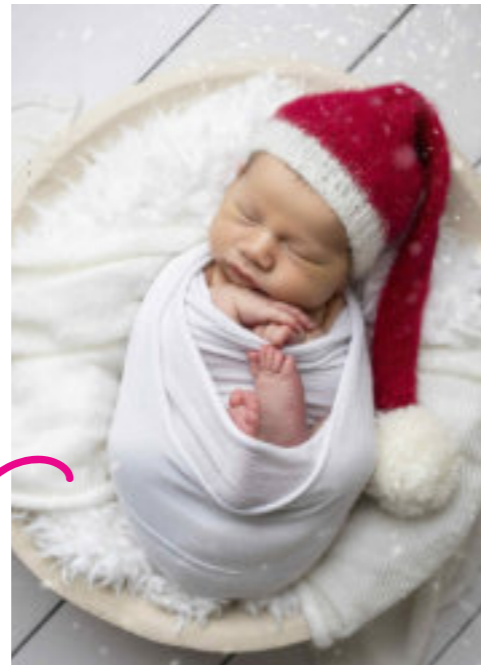


NAISSANCES

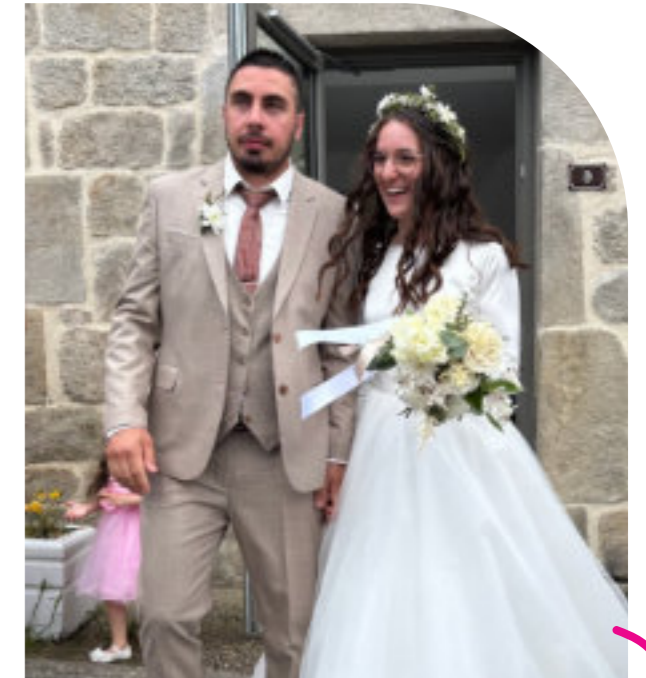
Charlye, Emilie PICARD
née le 30 janvier 2025
de Lydie PICARD
83, rue des Genêts, Geneviecq

Naël CASTELLINO
né le 04 octobre 2025
de Etienne CASTELLINO et de
Aurélie MUSIAL
475 route de Batizols,
Côte d'Augel

**Mylo, Théo, Pierre
CHOMETON VIARD**
né le 11 décembre 2025
de Raphaël CHOMETON et de
Delphine VIARD
31 route des Patureaux, Epizols



MARIAGES



Sabrina FRANCESCON et Sylvain SAILLANT
le 25 octobre 2025,
domiciliés 61 ter Avenue Albert Raimond,
St Priest-en-Jarez

Justine GRAMOLELLI et Giovanni BELLA
le 31 mai 2025,
domiciliés Résidence de l'hippodrome
Villars

Marie VIALLET et Jean, François BERTHET
le 14 juin 2025,
domiciliés 174, route de Fornas
Fornas

Constance BEAL et Clément COURAT
le 03 mai 2025,
domiciliés 7 place de l'Eglise
Le Bourg

DÉCÈS

- **Joseph BERGER**, né le 20 janvier 1935, décédé le 25 février 2025, domicilié 674 route de Chazols, Chazols ;
- **Marinette BERTHET**, née ROCHE, le 30 novembre 1939, décédée le 28 avril 2025, 62 rue des Paquerettes, Pouzols ;
- **Odette PLANCHET**, née COTTE, le 13 juin 1929, décédée le 20 juin 2025, 1404 Route de Crépinge, Crépinge ;
- **Marinette GRANDCHAMP**, née LUIROL, le 09 avril 1937, décédée le 04 juillet 2025, 16 rue des Charrères, Mizériecq ;
- **Albert DUCHAMP**, né le 21 juin 1935, décédé le 05 août 2025, 217 Route de la Chaux, La Chaux ;
- **Max BOBAY**, né le 19 avril 1937, décédé le 19 août 2025, 57 rue des Nénuphars, Augel ;
- **Louis VASSAL**, né le 19 février 1935, décédé le 03 août 2025, 439 rue du Moulin, Le Moulin ;
- **Alice GARDETTE**, née FAYARD, le 11 octobre 1936, décédée le 28 décembre 2025, 35 rue des Nénuphars, Augel ;



08 JANVIER 2025

DÉLIBÉRATIONS :

Délégation de convention de servitude pour ENEDIS : Afin d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique, une convention de servitude est signée avec ENEDIS. Adoptée à l'unanimité.

Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement : Une autorisation du conseil est nécessaire pour le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels. Adoptée à l'unanimité.

Autorisation donnée au maire pour mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget : Afin de réaliser les travaux d'aménagement d'un parking, il est prévu d'engager la somme de 60 000 €. Adoptée à l'unanimité.

Création d'un comité consultatif : Suite à la dissolution du CCAS, le comité remplace le CCAS et il est composé des mêmes membres actuels. Adoptée à l'unanimité.

14 FEVRIER 2025

DÉLIBÉRATIONS :

Adhésion pôle santé au travail : Le coût de l'adhésion pour la médecine du travail est de 0.45% de la masse salariale. Adoptée à l'unanimité.

Plan formation mutualisé 2025-2027 et adoption du règlement : La formation professionnelle est un droit pour tous les agents. Le plan de formation et le règlement sont adoptés à l'unanimité.

Protection sociale « risque santé » : La participation de la collectivité pour le financement de la mutuelle santé devient obligatoire à partir de 2026. Le conseil municipal mandate le Centre de Gestion afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « santé ». Adopté à l'unanimité.

Frais de déplacements des personnels territoriaux non titulaires : Lorsqu'un agent se déplace pour les besoins du service à l'occasion d'un remplacement, il peut prétendre à la prise en charge de ses frais de transport suivant la grille tarifaire en cours. Il est décidé de prendre en charge les frais de déplacement. Adopté à l'unanimité.

Délibération modifiant le régime indemnitaire : Afin de faire bénéficier les agents de remplacement des primes (IFSE et CIA), il est nécessaire d'y intégrer les agents contractuels. Adopté à l'unanimité.

Travaux éclairage public du parking : Le coût de l'installation de l'éclairage public du parking situé derrière la mairie est de 10 000 € H.T. La participation demandée à la commune est de 5 600 € H.T. Adopté à l'unanimité.

Convention CITEO « lutte contre les déchets abandonnés diffus » : Le montant du soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus est de 0.90 € par habitant. Saint Etienne Métropole reverse à la commune 90 % de cette aide. Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Il est présenté les programmes d'investissement pour 2025 :

- Rénovation mairie : 300 000 €
- Création d'un parking et éclairage : 60 000 €
- Eclairage du monument aux morts : 2 000 €
- Fonds de concours voirie 2025 : 30 000 €

13 MARS 2025

DÉLIBÉRATIONS :

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2024 : commune M 57 :

* Fonctionnement : dépenses = 427 433.23 euros ; recettes = 529 138.41 euros ;

Résultat de l'exercice : + 101 705.23 euros

Résultat de clôture : + 957 527.62 euros

* Investissement : dépenses = 226 400.75 euros ; recettes = 519 865.07 euros

Résultat de l'exercice + 293 464.32 euros.

Résultat de clôture : - 40 630.77 euros

Vote du budget général de la commune 2025 : Le conseil municipal adopte le budget primitif de la commune arrêté comme suit :

* Fonctionnement = 1 397 530.21 euros

* Investissement = 527 477.15 euros.

Vote des taux d'imposition 2025 (inchangés) :

* Taxe foncière bâtie : 31.20%

* Taxe foncière non bâtie : 49.33%

* Taxe habitation (résidence secondaire) : 9.96 %

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget du CCAS :

Dépenses : 3648.98 euros ; recettes : 4 660 euros

Résultat de l'exercice : 1 011.02 euros

Résultat de clôture : 7 013.49 euros

24 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATIONS :

Subventions associations 2025 :

Frais de Fonctionnement 2023/2024 des écoles primaire et maternelle St Joseph (Saint-Bonnet-le-Château) : Le coût annuel d'un élève est de 1 158 €. La subvention octroyée est de 9 843 €. Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Frais de Fonctionnement de l'école d'Estivareilles : Afin de pouvoir régler les frais de fonctionnement pour un élève scolarisé à Estivareilles, il est nécessaire de signer une convention. Le coût par élève est de 1 190.94 €. Adoptée à l'unanimité des membres présents

Renouvellement de la convention avec Saint-Etienne-Métropole pour l'instruction des dossiers d'urbanisme : La convention concernant les demandes d'urbanisme (Permis de construire, Déclaration préalable, ...) est reconduite pour la période 2025-2030. Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Renouvellement de l'adhésion à la compétence Sage : L'adhésion est prise pour 6 ans et la cotisation s'élève à 653 €. Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fonds de concours voirie 2025 : Le programme voirie 2025 concerne l'aménagement de la place du bourg et la réfection de la route des Monnets (2ème tranche). Afin de pouvoir réaliser tous ces travaux, il est nécessaire de verser un fonds de concours d'un montant de 25 000 €.

Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux de réfection de la mairie : Il est sollicité une subvention d'un montant de 46 085.45 €.

QUESTIONS DIVERSES :

La commémoration du 8 mai 1945 est fixée au dimanche 4 mai 2025 à 10h.

19 JUIN 2025

DÉLIBÉRATIONS :

Composition du conseil métropolitain : Il est créé 11 sièges supplémentaires pour les 11 communes suivantes : Sorbiers, Villars, La Talaudière, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Priest-en-Jarez, Saint-Genest-Lerpt, Saint-Galmier, La Grand-Croix, Lorette, L'Horme, Saint-Paul-en-Jarez. Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Signature de la convention de délégation de compétence pour le fauchage des bords de voirie : La commune reprend la délégation de compétence « entretien de voirie » à compter du 1er septembre 2025. Adoptée à l'unanimité des membres présents

Avis sur le plan mobilité de Saint-Etienne Métropole : Le projet de plan de mobilité vise à programmer et coordonner les actions et les projets de la Métropole. Le conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet. Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Modification du Régime Indemnitare des agents : Le RIFSEEP ne concerne que les agents titulaires. Or un agent bénéficie d'un arrêt maladie et il est remplacé par deux agents contractuels. Afin que ces derniers puissent bénéficier du régime indemnitaire, il est proposé de l'étendre aux agents contractuels. Adoptée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES : POINTS SUR LES TRAVAUX

Le secrétariat de mairie est terminé et le déménagement a été réalisé. La démolition de l'autre salle a commencé et elle deviendra la salle du conseil municipal et des mariages.

L'aménagement de la place débutera le 7 juillet.

La pose de la réserve incendie est prévue pour le début juillet.

04 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATIONS :

Convention de portage de repas entre l'ADMR et la commune : pour l'année 2024, 405 repas ont été distribués sur la commune par l'ADMR. La subvention accordée pour ce service est de 1.50 € par habitant, soit : 1 001 €.

Cotisation de la commune pour la Mission Locale du Forez : la Mission Locale du Forez a pour but la réinsertion professionnelle. Le montant de la subvention versée est de 40 €.

Mise en place de l'arrêté de protection du biotope au tunnel de Pichillon : le conseil municipal donne un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral pour la préservation des chauves-souris nichant sous le tunnel de Pichillon.

Mise en place d'une prévoyance santé pour les agents communaux : la protection sociale

complémentaire a introduit l'obligation financière des employeurs publics au 1er janvier 2026 pour la couverture santé. La participation communale sera de 15 € par agent et par mois.

Participation à la prévoyance maladie/accident pour les agents communaux : la participation de la commune pour la prévoyance maladie/accident est de 15 € par mois et par agent.

QUESTIONS DIVERSES :

La majorité du Conseil Municipal approuve la décision de ne plus prendre de réservation de la salle socioculturelle après le 15 mars 2026 dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle équipe municipale.

16 OCTOBRE 2025

DÉLIBÉRATIONS :

Convention cadre des services intérim secrétaire de mairie : Afin de bénéficier de la prestation de service de remplacement d'une secrétaire de mairie, il est nécessaire de signer une convention avec le CDG 42.

Convention avec Loire Forez Agglomération pour l'accueil collectif de mineurs : Le renouvellement de cette convention concerne l'accueil des enfants à la crèche de Saint-Bonnet-le-Château.

Convention avec Loire Forez Agglomération pour le fonctionnement des centres aérés : Le renouvellement de cette convention concerne l'accueil des enfants pour les centres aérés organisée pendant les vacances.

QUESTIONS DIVERSES :

La Commémoration du 11 novembre est prévue le dimanche 16 novembre 2025 à 10 h.

04 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATIONS :

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'enveloppe de solidarité : Une demande de subvention est faite pour la réfection des murs entourant le bâtiment de la mairie pour un montant de travaux de 59 075.30 € H.T

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif 2024 : Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2024 : Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Approbation du projet de classement des massifs forestiers Sud Forez en zone incendie :

Le projet de classement concerne le risque incendie. Il implique la mise en place de servitudes spécifiques liées à la défense incendie des forêts. Il inclut l'obligation du débroussaillage des abords des voies forestières et il rend obligatoire l'élaboration d'un Plan de Communal de Sauvegarde.

QUESTIONS DIVERSES :

La Cérémonie des vœux est fixée au vendredi 16 janvier 2026 à 18h30.

Saint-Etienne-Métropole envisage d'installer deux bornes électriques de recharge sur la place de l'Eglise.



AU FIL DES INFOS

LE BRULAGE A L'AIR LIBRE

DES DECHETS VERTS STRICTEMENT INTERDIT



Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année conformément :

- à l'article L 541-21-1 du Code de l'environnement
- au règlement sanitaire départemental
- ainsi qu'aux prescriptions préfectorales en vigueur dans le département de la Loire

Cette pratique est susceptible de constituer une infraction possible d'une contravention de 4ème classe (135€), voire davantage en cas de nuisance avérée ou de non-respect d'un arrêté local. Elle présente par ailleurs des risques importants pour la santé publique, la qualité de l'air, ainsi que pour les risques incendie.

Les Gourmands
RESTAURANT

☎ 07 59 62 83 33
les2gourmands42@gmail.com

Sauvegardez sur

1 Place Capitaine Bourgin
42380 St-Nizier-de-Fornas

HAUFFAGE
ANTITAIRE
LIMBERIE

ESP

Frédéric TABARD
06 82 27 16 16
espostat@espostat.net

LUTTER CONTRE LE RAGONDIN

dans le département de la Loire



LE SAVIEZ-VOUS ?



La femelle peut avoir **2 à 3 portées par an** et donner naissance jusqu'à **7 petits par portée**, qui peuvent se reproduire dès l'âge de six mois. Son adaptation au milieu aquatique est telle que la femelle a ses tétines sur les flancs ce qui lui permet de nager avec ses petits accrochés aux tétines.

Le ragondin (*Myocastor coypus*) est originaire d'Amérique du sud, il a été importé en Europe pour l'exploitation de sa fourrure avant de s'échapper d'élevages. Il a colonisé les milieux naturels et agricoles, et il est désormais considéré comme une espèce exotique envahissante à l'échelle de l'Europe. Il est également inscrit sur la liste des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) en France.



La lutte collective est nécessaire pour observer une maîtrise des populations de ragondins.

La présence du ragondin a des conséquences économiques majeures (efforts de lutte, réparation des dégâts...).



Taille
40 à 60 cm,
5 à 10 kg en moyenne

Caractéristiques
silhouette trapue, tête massive, museau court, longues vibrisses blanches, 4 grandes incisives rouge-oranges, petites oreilles, pattes palmées, longue queue cylindrique (25 à 45 cm)

Couleur
brun à brun roux, partie inférieure plus claire, fourrure très épaisse et imperméable

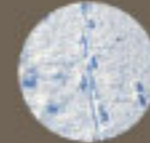
Indices de présence



Terrier de plusieurs mètres de long creusé dans les berges



Crottes allongées et striées de 3,5 cm de longueur et 1 cm de diamètre



Empreintes palmées et traînée de queue



Coulées de 15 à 20 cm dans la végétation

Pour cette espèce, la régulation est autorisée toute l'année.

Une personne peut piéger; uniquement avec des cages pièges sans agrément de piégeage à condition d'avoir l'autorisation de destruction écrite (du propriétaire OU du fermier (Art. R427-8) et d'avoir réalisé une déclaration de piégeage en mairie, valable trois ans (Art. L427-8). Les pièges devront être relevés tous les jours avant midi.

LÉGISLATION

Art. L411-6 : « sont interdits l'introduction sur le territoire national, y compris le transit sous surveillance douanière, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant ».

(Source : Légifrance)

Enjeux et risques liés à sa présence

La présence du ragondin impacte l'activité agricole, le fonctionnement des écosystèmes et la biodiversité, ainsi que le fonctionnement des réseaux hydrologiques. Il est également porteur de maladies transmissibles à l'Homme, ce qui pose un problème sanitaire.

- Dégradation et fragilisation des berges, jusqu'à l'affaissement de digues
- Dégâts causés aux cultures (céréales, maraîchage...)
- Menace sur certaines espèces végétales (surtout aquatiques) dû à une surconsommation
- Destruction des niches écologiques d'espèces migratrices et sédentaires
- Possibilité de transmission de maladies graves, voire mortelles à l'Homme et aux animaux domestiques via la souillure de l'eau (leptospirose)

Moyens de lutte

Le ragondin adulte n'a aucun prédateur naturel. Les jeunes ragondins sont parfois les proies de rapaces comme le hibou grand-duc, ou de mammifères prédateurs tel la fouine, le putois ou le renard.

Le tir et le piégeage sont indispensables pour lutter contre les populations de ragondins, ils doivent s'inscrire dans le temps pour être efficaces sur le long terme (réseau de piégeurs).



AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU BOURG

La réhabilitation du bâtiment abritant le restaurant et l'espace Niziérois et l'aménagement de la place contribuent à l'embellissement de la commune.

Déplacement du monument aux morts



Suite au déplacement du monument aux morts, l'aménagement de la place était devenu nécessaire. Il a fallu concilier la préservation des places de parking, la giration de la voie menant au centre équestre et les exigences des bâtiments de France.

Le montage financier a été le suivant :
Pour la commune : 75 709 € diminuée d'une subvention de 10 766 € au titre des amendes de police
Pour St Etienne Métropole : Quai de bus (12 003 €) et réfection d'une portion de la route M109 (18 959 €).

Terrassement de la place

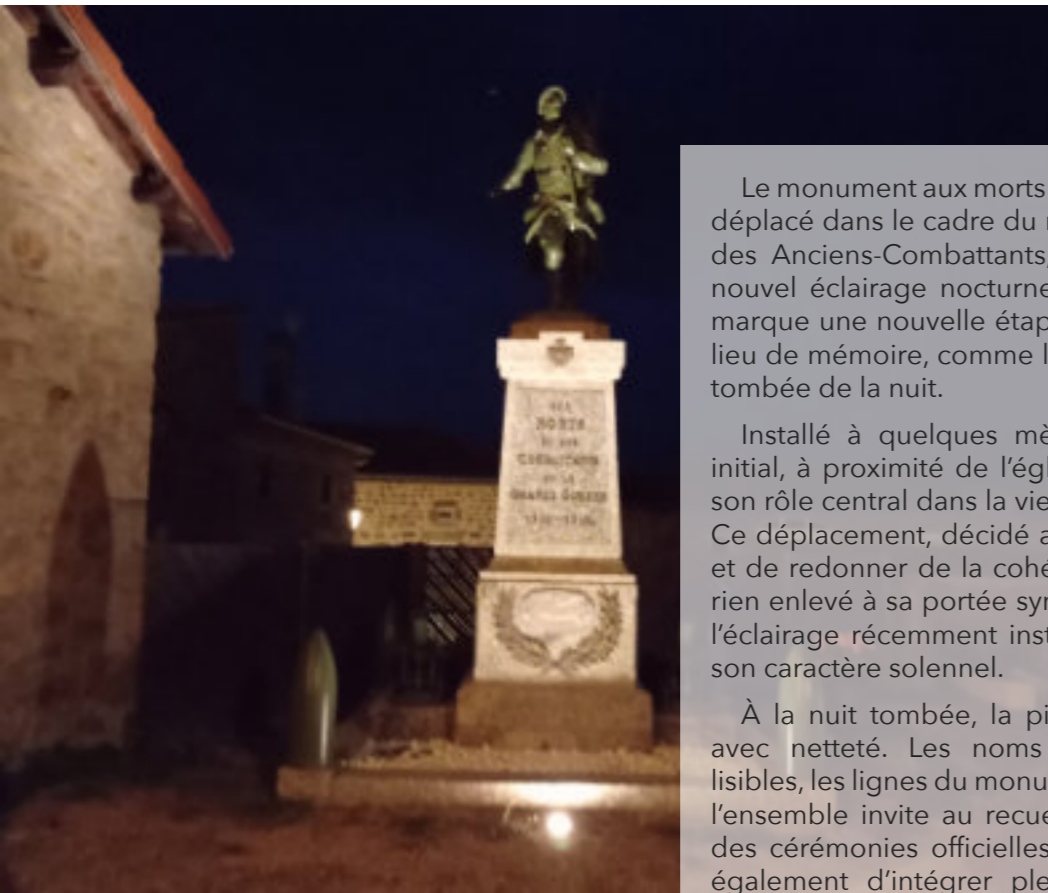


MS
maçonnerie
tél: 06 65 42 34 79

capvital
L'ÉQUIPEMENT DU MATÉRIEL MÉDICAL & GÉNÉRALISTE
Vente et location de Matériel Médical / Orthopédie
18 Boulevard du Verney
42380 ST BONNET LE CHATEAU
Tel : 04.77.57.31.08
Les Coquelicots 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
Tel : 04.77.83.94.16
FAX : 04.77.50.33.27 www.capvitalsante.com/stbonnetlechateau

LE MONUMENT AUX MORTS

MIS EN LUMIÈRE APRÈS SON DÉPLACEMENT



Le monument aux morts de la commune, récemment déplacé dans le cadre du réaménagement de la place des Anciens-Combattants, bénéficie désormais d'un nouvel éclairage nocturne. Une mise en lumière qui marque une nouvelle étape dans la valorisation de ce lieu de mémoire, comme le montre la photo prise à la tombée de la nuit.

Installé à quelques mètres de son emplacement initial, à proximité de l'église, le monument conserve son rôle central dans la vie commémorative du village. Ce déplacement, décidé afin de faciliter l'accessibilité et de redonner de la cohérence à l'espace public, n'a rien enlevé à sa portée symbolique. Bien au contraire, l'éclairage récemment installé renforce sa visibilité et son caractère solennel.

À la nuit tombée, la pierre se détache désormais avec netteté. Les noms gravés apparaissent plus lisibles, les lignes du monument sont mises en valeur et l'ensemble invite au recueillement, même en dehors des cérémonies officielles. Cette illumination permet également d'intégrer pleinement le monument au paysage de la place rénovée.

Pour la municipalité, cette mise en lumière s'inscrit dans une volonté de préserver la mémoire collective tout en adaptant le patrimoine aux usages actuels. Le monument aux morts demeure ainsi un repère, à la fois historique et visuel, rappelant le sacrifice des générations passées au cœur du village.

ECLAIRAGE

DU NOUVEAU PARKING DE LA MAIRIE

Mis en service récemment, l'éclairage du nouveau parking de la mairie améliore le confort et la sécurité des usagers, en accompagnement de l'ouverture du restaurant « Les 2 Gourmands ».



ORGANISATION DES ARCHIVES MUNICIPALES

Depuis plusieurs années, un important travail de classement et de mise en ordre des archives municipales est entrepris au sein de la mairie de Saint-Nizier.

Ce projet, initié en 2015 par M. Louis Perrin, ancien maire de la commune, et Mme Chantal Chouvelon, secrétaire à la retraite, vise à assurer la conservation, la codification et l'informatisation de l'ensemble des documents administratifs et historiques de la mairie.

Depuis 2023, Mme Marcelle Lager s'est associée à cette démarche, poursuivant avec rigueur et méthode le travail engagé. Les séances de classement se tiennent chaque

mercredi après-midi, au cours desquelles les bénévoles procèdent au tri, à la numérotation et à la sauvegarde numérique (sur support sécurisé) des données communales.

Ce travail de longue haleine, accompli entièrement à titre bénévole, représente une contribution remarquable à la valorisation et à la pérennité du patrimoine administratif et historique de la commune.

La municipalité adresse à cette équipe ses plus sincères remerciements pour leur engagement et leur dévouement au service de Saint-Nizier

LE CCAS

Distribution des colis à la maison de retraite



Le samedi 20 décembre, la distribution des colis a marqué un temps fort de convivialité et de solidarité. Pour les aînés de plus de 75 ans qui n'avaient pas pu participer au repas de fin novembre, cette journée a été l'occasion d'une visite attentionnée des membres du CCAS. Ces rencontres, riches en échanges et en sourires, ont permis de partager un moment privilégié et d'offrir quelques cadeaux avant l'heure.

Dans le même esprit, quelques jours plus tard, les résidents niziérois des maisons de retraite du secteur ont également reçu cette marque d'attention, témoignant de la volonté de la commune de ne laisser personne à l'écart en cette période de fêtes.



Loto du CCAS



Le loto, traditionnellement organisé le premier dimanche de février, a eu lieu le deux du mois. Il a réuni environ 120 « quineurs ».

Pour débiter, la primeur était réservée aux jeunes enfants pour des parties gratuites. Puis, les tirages s'enchaînaient pour 8 parties.

Il est adressé un grand merci aux généreux donateurs (commerçants et entreprises) qui nous ont fourni les différents lots.

On n'oublie pas non plus les pâtisseries qui avaient confectionné des gâteaux et notre crêpière Marcelle.



Gagnants du 1er lot de chaque partie :

- ◇ Patrick PINATEL : un panier garni
- ◇ Mme FERREOL : un panier garni
- ◇ Mme DUBESSET : un lot de verres et une bouteille de vin.
- ◇ La jeune Lily FRERY : un bon d'achat de 50 € à Biocoop.
- ◇ Mme ESTRADE : 10 places de cinéma.
- ◇ Mme SESSIECOQ : 2 repas au restaurant « les 2 gourmands ».
- ◇ Mme DUBESSET : un Air Fryer.
- ◇ Mme BROUILLAT : 250 € en bons d'achat.

SARL MEYNARD J.C
 ☎ 04 77 50 17 45
 12 Place du Grand Faubourg
 42380 St Bonnet Le Château
 jean.meynard0701@orange.fr
 MÉNAGERS ✓ TÉLÉVISIONS
 ÉLECTRICITÉS ✓ ANTENNES

Eta VALOUR Entreprise de Travaux Agricoles
 A votre service depuis 1968

 La Pomasse
 Moissons, 42380 St Nizier de Fornas
 enrubannage, Tél : 06.11.99.56.51
 fauchage, semis, 06.13.03.40.04

RÉSERVE INCENDIE

Face aux aléas climatiques, à la hausse des températures et aux périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes, les risques d'incendie, qu'ils concernent les habitations ou les espaces naturels, sont en constante augmentation.

La défense extérieure contre l'incendie, auparavant compétence communale, a été transférée à Saint-Étienne

Métropole. Ce transfert permet de mobiliser des moyens financiers plus importants pour la création et la modernisation des réserves d'eau et des poteaux incendie.

Dans ce cadre, le bourg de Saint-Nizier a été retenu afin de renforcer sa défense incendie par l'installation d'une cuve de réserve d'eau

de 120 m³. Les photographies témoignent de l'ampleur de cet équipement.

Les travaux ont été réceptionnés après un essai concluant réalisé par les sapeurs-pompiers de Saint-Bonnet-Saint-Nizier, garantissant ainsi la conformité et l'efficacité du dispositif.



Cérémonie des VŒUX 2026

La mairie de Saint-Nizier, accompagnée du conseil municipal et du personnel communal, a convié les habitants à la traditionnelle cérémonie des vœux pour l'année 2026.

L'événement s'est déroulé le vendredi 16 janvier 2026 à 18h30, à la salle socioculturelle située route de Crépinge.

Cette cérémonie avait pour objectif de présenter les meilleurs vœux à la population pour la nouvelle année et de favoriser les échanges entre élus, habitants et acteurs locaux, dans une ambiance conviviale.

À cette occasion, le maire et les élus ont adressé leurs vœux de santé, de réussite et de cohésion à l'ensemble des Nizierois et Nizieraises.

Le maire est ensuite revenu sur les réalisations de l'année 2025, marquée par la concrétisation de plusieurs projets structurants pour la commune.

L'aménagement de la place du bourg, consécutif au déplacement du monument aux morts, a permis la création de nouvelles places de stationnement et une meilleure organisation de cet espace central.

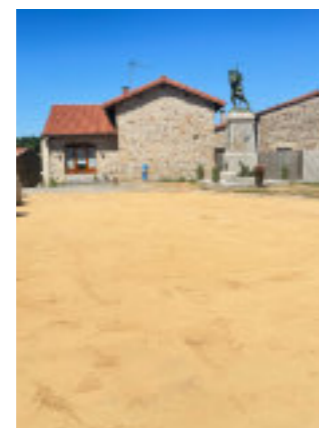
La rénovation du secrétariat de mairie et de la salle du conseil a également été menée à bien, offrant désormais des conditions de travail plus adaptées aux élus et aux agents communaux.

Enfin, l'implantation d'une citerne d'eau d'une capacité de 120 m³, financée à 100 % par Saint-Étienne Métropole, constitue un investissement essentiel en matière de prévention et de maîtrise du risque incendie, renforçant la sécurité de l'ensemble du territoire communal.

À l'approche des élections municipales de 2026, le maire Gilbert Soulier, accompagné de ses adjoints, a annoncé qu'ils ne se représenteraient pas lors du prochain scrutin. Pour la plupart d'entre eux, ce mandat constitue le quatrième, après de nombreuses années d'engagement au service de la collectivité.

Présents lors de la cérémonie, Sylvie Bonnet, députée, et Éric Lardon, conseiller départemental, ont tenu à rendre hommage à l'engagement constant de Gilbert Soulier, saluant ses 25 années de dévouement au service de la commune et de ses habitants.

La cérémonie s'est conclue par un moment convivial, permettant aux participants d'échanger autour d'un verre offert par la municipalité, préparé avec soin par les nouveaux gérants du restaurant local Les 2 Gourmands.





COMMÉMORATION DU 8 MAI

La commémoration du 8 mai s'est tenue dimanche 4 mai à 10h devant le monument aux morts de Saint-Nizier. Bravant la pluie, les Niziérois sont venus rendre hommage aux victimes de la deuxième guerre mondiale et célébrer les 80 ans de la capitulation d'une Allemagne vaincue et occupée par les forces alliées.

A cette occasion, M. le Maire, accompagné de Mme la députée Sylvie BONNET et de M. le Sénateur Pierre-Jean ROCHETTE, des maires des communes voisines, sapeurs-pompiers et JSP, représentants de la communauté de brigade de St Bonnet - St Jean, du Souvenir Français, de la FNACA, des porte-drapeaux, des associations, de ses adjoints, conseillers municipaux et administrés, a prononcé un discours rendant hommage à nos aînés, qui ont non seulement gagné la guerre mais également su construire la paix et rassembler les Français.

Il a rappelé que commémorer, c'est certes honorer ceux qui ont pris les armes comme ceux qui ne sont pas revenus, mais aussi transmettre un message en faveur de la lutte pour la liberté et la démocratie, sans cesse menacées. Et que la paix reste « un combat de chaque instant que nous devons mener collectivement dans un esprit de fraternité ».

Dans la même veine, M. le Sénateur a poursuivi en rappelant la vigilance qui s'avère plus que jamais nécessaire face au danger bien réel de la propagande quelle qu'elle soit, désormais au

coeur de nos vies notamment via les réseaux sociaux, et qu'il a qualifiée de « véritable poison pour la paix ».

Ce fut au tour de Mme la députée de rappeler le rôle clé du Général De Gaulle, de l'esprit de solidarité et de résistance comme des actes de bravoure qui ont mené la France à la victoire, une victoire collective de la liberté sur la tyrannie et de la démocratie sur la dictature.

Pour terminer, l'adjoint Frédéric Bonhomme s'est exprimé en lisant le message du ministre des Armées et du secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargé des Anciens combattants et de la Mémoire.

Ce discours a appelé à nous souvenir des efforts héroïques de tous ces hommes et femmes qui ont refusé d'abandonner la Patrie à l'occupant, « résolu à vivre libres ou à mourir ».

Après l'observation d'une minute de silence, la Marseillaise a résonné avant que les porte-drapeaux ne soient salués. Une gerbe a également été déposée au pied du monument aux morts.

Gilbert Soulier a clos cette cérémonie en invitant chacun à venir partager le verre de l'amitié dans l'espace Niziérois. L'apéritif a été accompagné de diverses créations du restaurant « Les Deux Gourmands », véritables régals pour les yeux comme pour les papilles et qui ont été appréciés à leur juste valeur par tous les convives.

Commémoration du 11 NOVEMBRE



Les habitants de Saint Nizier ont répondu présent ce dimanche 16 novembre à 10h à l'appel de Gilbert SOULIER et sont venus, comme partout en France, honorer ceux qui sont tombés pour la France, se souvenir de la victoire mais surtout célébrer la paix.

En présence des Maires et Adjointes des communes environnantes, Présidents de la FNACA, du Souvenir Français, Porte Drapeaux, Brigade de Gendarmerie, Sapeurs pompiers, Présidents d'associations et Conseillers municipaux, Monsieur le Maire et Madame la Députée se sont adressés aux administrés et ont salué le courage des soldats qui ont donné leur vie pour que nous puissions vivre libres.

Commémorant l'armistice d'il y a 107 ans et rappelant le lourd bilan de 9 millions de morts à travers le monde et 1 400 000 uniquement pour la France, ils ont aussi appelé au devoir de mémoire, à cette nécessité de ne pas oublier celles et ceux qui se sont battus pour notre pays, sur notre sol comme dans le cadre d'opérations extérieures. S'adressant à notre jeunesse, ils leur ont confié la tâche de faire vivre le souvenir lorsque tous les témoins auront disparu.

Ce fut aussi l'occasion de rendre hommage aux « combattants d'aujourd'hui. Aux soldats, aux forces de sécurité, aux sapeurs-pompiers ainsi qu'à tous ceux qui servent la France avec courage et abnégation ».

Dans un monde où la guerre fait à nouveau rage et où les libertés sont menacées, il nous ont invités à « entendre l'écho de 1918 et cultiver chaque jour la paix par la vigilance, la cohésion nationale et la fraternité ».

A oeuvrer ensemble pour un avenir meilleur qui donnerait « une chance à chacun de vivre dignement et en liberté », et reprendre « avec raison le chemin de la fraternité ».

L'adjoint Frédéric BONHOMME a ensuite relayé un message de la ministre des Armées et des Anciens Combattants, louant un patriotisme qualifié de « nécessité vitale » et appelant à raviver la flamme d'une « invincible espérance, l'espérance de ceux qui ont décidé d'être forts pour protéger ce qui est juste ».

Comme un écho à ces discours, la Marseillaise a résonné à l'issue de la minute de silence et une gerbe a été déposée par une jeune Niziéroise accompagnée de l'adjointe Sylvie COURAT.

C'est pour clore cette cérémonie empreinte d'émotion et de solennité que M. le Maire a invité chacun à un moment de convivialité partagé au sein de l'espace Niziérois.





38 ANS DE SERVICE

Max tire sa révérence

Après 38 années passées au service de la commune, Max s'apprête à tourner une page importante de sa vie professionnelle. Arrivé en février 1988, à l'époque où André Peyret était maire, il a vu Saint-Nizier évoluer au fil des décennies.

Employé communal à mi-temps, Max travaillait également pour le SIVOM, regroupant les communes d'Aboën, Rozier, La Tourette et Saint-Nizier. Une double casquette qui l'a conduit à intervenir sur de nombreux chantiers et à participer activement à la vie du village.

Son quotidien ? L'entretien des voiries forestières, des rues et des places, des lagunes et stations d'épuration, sans oublier l'installation annuelle des barrières à neige – autrefois en bois et entièrement posées à la main. « À mes débuts, le travail était surtout manuel, avec peu de matériel », se souvient-il.

Au fil des années, Max a aussi été le témoin de la vie locale :

« Dans les années 80 et 90, on croisait souvent les mémoires du village comme Francis Pichon (Sissou), Lucien Berger (Celin) ou encore Louis Bourgin. Les échanges étaient simples et chaleureux, il y avait beaucoup de lien social. »

Parmi les réalisations qui l'ont le plus marqué figurent la réhabilitation de l'appartement rue du Nord, la construction du four de la boulangerie, l'aménagement du cimetière ou encore les murs de soutènement de Geneviegq, Greniegq, Crépinge, Pouzol et du Vinois.



La municipalité remercie chaleureusement Max pour son engagement, sa disponibilité et son travail au service de la commune durant toutes ces années, et lui souhaite une retraite épanouissante et bien méritée.

Réparation du PONT DE LA COIDE



Dans le cadre de la réfection des murs et ponceaux, Saint Etienne Métropole a inscrit le pont de la Coide. Le montant prévisionnel est de 95 000 €. La nouvelle structure est en béton préfabriqué et elle permettra le passage de poids lourds et notamment de grumiers.



RÉNOVATION DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE ET DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ancienne école communale, construite au début des années 1900, comprenait deux salles de classe au rez-de-chaussée et, à l'étage, deux appartements qui ont été entièrement rénovés en 2021.

À la fermeture de la classe, le secrétariat de mairie a été installé dans ces locaux grâce à un premier aménagement. Toutefois, le plancher d'origine présentait certaines fragilités, l'isolation thermique était insuffisante et les installations informatiques, mises en place au fil du temps, n'étaient plus conformes aux normes actuelles. De plus, la salle du conseil municipal, totalement dépourvue d'isolation, engendrait

une consommation électrique importante.

Les travaux réalisés ont porté sur l'isolation complète des deux espaces (sols, murs et plafonds). Le secrétariat de mairie a été entièrement repensé avec une nouvelle distribution des volumes et la création d'une pièce supplémentaire dédiée à la réserve, au classement des dossiers ainsi qu'à un espace convivial.

Le hall d'entrée a également bénéficié d'un important réaménagement, incluant la création de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Le montant total des travaux s'élève à 232 991,29 € HT. Le Conseil départemental a apporté une aide significative de 110 114 €, à laquelle s'ajoutent 20 000 € au titre des certificats d'économie d'énergie.

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des financeurs qui ont permis d'offrir un cadre de travail plus confortable et fonctionnel à la secrétaire de mairie, aux élus et aux usagers.



REPAS DES AINÉS

Le 29 novembre, les aînés de la commune se sont retrouvés pour le traditionnel repas des anciens organisé par le CCAS. Un rendez-vous toujours très attendu, placé sous le signe de la bonne humeur et du partage.

Près de 70 convives ont répondu présents et ont profité d'un délicieux repas préparé par Dimitri, le nouveau gérant du restaurant Les 2 Gourmands. Un moment gourmand, apprécié de tous, qui a lancé une après-midi riche en échanges.

Grâce à l'énergie et à l'humour de Céline et Karen, danses, jeux et blagues ont animé la salle et fait sourire l'ensemble des participants. Une ambiance chaleureuse qui a permis à chacun de passer un excellent moment.

Le CCAS remercie chaleureusement les participants et tous les acteurs de cette belle journée.



Valadier
Matériel Agricole
Motoculture - Quad - Réparation
Vente toutes marques

ISBEKI STIHL HONDA

42500 CLOUFRANCQ
valadier.mat@laposte.fr
04 77 50 11 17



SAINTOURNIZ



Depuis 2016, l'association SAINTOURNIZ, composée d'une quinzaine de membres, organise plusieurs soirées sur les communes de La Tourette et St Nizier.

La toute première soirée de cette année a été la deuxième édition de notre réveillon à La Tourette, où 200 personnes sont venues célébrer la nouvelle année autour d'un délicieux repas et dans une ambiance festive et conviviale.

Ensuite nous nous sommes retrouvés le samedi 03 mai à St Nizier pour notre repas dansant

où une centaine de personnes est venue déguster notre jambon sauce madère/frites.

Le samedi 04 octobre dernier notre repas dansant « pommes de terre / sarasson » a eu lieu à La Tourette. Il a réuni également une centaine de personnes heureuses de se retrouver autour d'un bon repas et d'une soirée qui se veut toujours aussi conviviale.

En 2026, l'association va fêter ses 10 ans, et en 10 ans il s'en est passé des choses ! En effet nous avons organisé plus de 30 soirées et servi plus de 3000 repas. Et c'est pour cela que nous tenions à remercier tout d'abord la municipalité et les élus qui, depuis le début, nous

accompagnent dans tous nos projets et aussi et surtout TOUTES les personnes qui de près ou de loin nous ont permis d'être toujours là après toutes ces années !

Pour rappel, l'association réunit des jeunes habitants des deux communes et est toujours en recherche de nouveaux membres. Donc **si jamais vous voulez tenter de vivre l'aventure SAINTOURNIZ et de continuer d'animer nos beaux villages n'hésitez surtout pas à nous contacter** pour nous rejoindre, il y a de la place pour tous ceux qui veulent donner un coup de main !

Samedi 09 mai 2026 (date à confirmer)

**Repas dansant
(Jambon/frites)
à St Nizier de Fornas**

Samedi 03 octobre 2026 (date à confirmer)

**Repas dansant
(Pommes de terre/sarasson)
à La Tourette**

Juin 2026

Fête d'été à La Tourette



« LES SAINTOURNIZ »
sur Facebook

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ADMR

L'assemblée générale de l'ADMR s'est tenue à l'espace Niziérois en ce début juin. La présidente, Bernadette CALMARD a présenté la vie de l'association et les différents comptes financiers.

L'ADMR intervient sur 15 communes et emploie 37 salariés, ce qui représente 27.9 équivalents temps pleins. Il faut aussi noter que 10 bénévoles participent au bon fonctionnement de l'association.

48 577 heures ont été facturées qui ont concernées 275 personnes âgées, 20 familles et 53 enfants accueillis aux 2 micro-crèches de St Maurice et Périgneux.

Pour notre commune, l'ADMR a réalisé 2640 heures auprès de 28 habitants et elle a porté 405 repas pour 4 personnes concernées.

INCENDIE

à la ferme des Balcons du Forez à Riofol



En ce premier dimanche de novembre, sous un temps gris, le feu s'est déclaré à la ferme des balcons du forez. Les pompiers du centre de secours de St Bonnet -St Nizier intervenaient avec le renfort de ceux du SDIS de Périgneux.

Les bâtiments à défendre représentent une superficie de 3 000 m², avec sur les toitures 2 500 m² de panneaux photovoltaïques. Outre le cheptel, les balles rondes de foin et de paille sont des combustibles hautement inflammables.

La capacité en eau des camions citernes permet une première attaque du feu mais n'est pas suffisante pour éteindre ce dernier qui prend vite de l'ampleur. L'accès à la retenue colinéaire,

suite au temps pluvieux est devenue boueuse et glissante, rendant difficile l'approche des camions citernes pour en pomper l'eau.

Il est alors décidé de dérouler des mètres de tuyau pour pouvoir s'alimenter à la réserve incendie du bourg qui a une capacité de 120 m³.

Le feu était circonscrit. En fait, c'était une manœuvre pour tester le système de défense incendie.

Encore un grand merci à nos sapeurs-pompiers volontaires qui donnent de leur temps pour assurer la sécurité des biens et des personnes.



RANCH SORTING COMPETITION

Le centre équestre géré par Clément COURAT a vécu à l'heure du Far West tout le week-end du 1er et 2 mars : quelques 55 cavaliers, qui composaient 174 équipes, sont venus de différents départements : Loire, Rhône, Var, Ardèche, Savoie, ...mais aussi des communes limitrophes et du Haut Forez.

Ces équipes se sont affrontées dans la discipline de « ranch sorting », qui consiste à faire le tri du bétail avec les vaches en les faisant passer d'un enclos à un autre, dans un ordre préétabli et un temps déterminé. Cette discipline spectaculaire, ludique et très fine en termes de dressage des chevaux, permet aux cavaliers de pratiquer une équitation de travail authentique, au plus près des utilisations ancestrales des cowboys et des ranchers.

La manifestation a débuté le samedi par la compétition équestre et s'est terminée par un repas lasagne en soirée qui a régalé 115 convives. Durant ces deux jours, la tripe a été proposée.



Pharmacie de la Porte d'Auvergne
Sophie & Olivier ROZAIRE

2, place du grand Faubourg
42380 St Bonnet le Château

Email : pharmacieportedaauvergne@gmail.com
Tel : 04-77-50-09-72
Fax : 04-77-50-12-65
www.pharmacieportedaauvergne.fr

> Location de matériel Médical	> Homéopathie
> Téléphones Doro	> Orthopédie sur mesure
> Bas et Collants	> Aromathérapie
> Livraison de lits médicalisés	> Laits Maternisés



Jean-Yves Porte
Travaux publics & Transports

ZA Le Moulin du Mas - 42380 LA TOURETTE
TEL : 04-77-50-07-51- Fax : 04-77-50-73-36
Mail : contact@jyporte.fr

VISITE DU SOUS-PRÉFET

Monsieur Géraud d'Humieres est sous-préfet de Montbrison depuis le 3 septembre 2024. Originaire du Cantal, il connaît particulièrement bien les enjeux et les réalités du milieu rural.

L'arrondissement de Montbrison compte 132 communes. Monsieur le sous-préfet s'est donné pour objectif de se rendre dans chacune d'elles. Lors de sa visite dans notre commune, il avait déjà rencontré 73 communes.

Après un temps d'échange et de présentation de la commune en mairie, Monsieur le sous-préfet a effectué une visite du bourg, comprenant notamment le restaurant,

l'Espace Niziérois et l'église. Il s'est ensuite rendu au GAEC des Balcons du Forez, où Christophe et Frédéric Bonhomme lui ont présenté leur exploitation et leurs activités.



Cette rencontre a permis des échanges riches et constructifs avec les agriculteurs, en présence du groupement vétérinaire également sur place à ce moment-là.

La visite aurait pu se prolonger tant les discussions furent intéressantes, mais la matinée s'est écoulée très rapidement dans

une ambiance cordiale et particulièrement fructueuse.

Concours de PÉTANQUE



Ne pas changer les habitudes

Traditionnellement, le concours de pétanque organisé par l'ACCA a lieu le premier week end d'août.

Cette année, il n'a pu se dérouler que mi-juillet. Ainsi, le nombre de doublettes étaient moins important que d'habitude : 50 au lieu de 70 ou 80 en temps normal

Cela n'a pas empêché qu'il soit organisé dans la bonne humeur

Le soir la soupe aux choux a clôturé cette journée avec 160 repas servis, en baisse aussi par rapport aux autres années

Rendez-vous est pris l'année prochaine pour le premier week-end d'août afin de ne pas changer les habitudes.

ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB DE L'AMITIE



La vie de toute association est marquée par ses activités, mais aussi par la tenue de son assemblée générale qui s'est ouverte par une minute de silence pour Mme Dédé GRANGE récemment décédée.

En ce début du mois de février, sous la présidence de Mme Adrienne DEGRUELLE, il a été procédé à la rétrospective de la vie du club.

En plus de ses rencontres hebdomadaires, différentes manifestations ont été organisées : rencontre interclubs, concours de coinche, repas au restaurant, ...

Pour cette année 2025, le calendrier des différentes animations a été distribué à tous les adhérents. Tout cela, afin de se retrouver en toute amitié.

Une plante verte a été offerte à Mme Geneviève CHAPUIS qui cesse son activité de trésorière après 9 ans de bons et loyaux services à ce poste.

CONCOURS DE COINCHE



Le club de l'Amitié a organisé un concours de coinche en novembre dernier qui a réuni pas moins de 40 doublettes à la salle des fêtes, route de Crépinge.

Tous les joueurs ont été primés et parmi les plus chanceux, on pourra citer le premier prix de 200 euros en bon d'achat qui est revenu à Georges et Lucien et celui des 100 euros à François et Jo.

Pierrot et Régis repartent quant à eux avec les filets garnis.

Une après-midi jeu très appréciée des participants présents ce jour là.

Ouverture du RESTAURANT

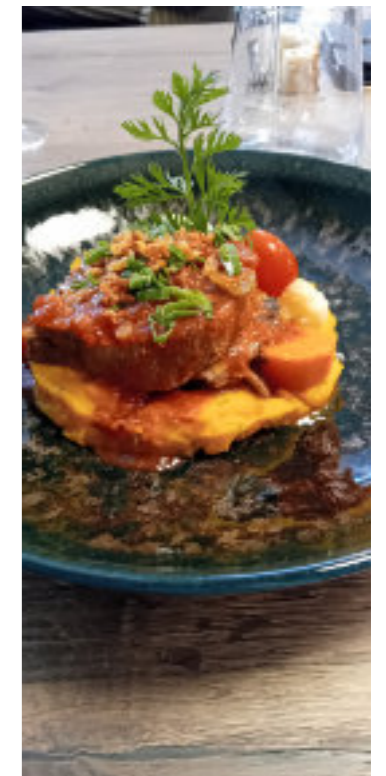
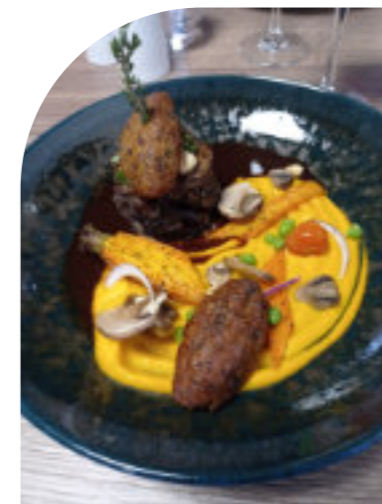
Le mercredi 9 avril restera une date importante pour Amélie et Dimitri, qui ont accueilli leurs premiers clients à l'occasion de l'ouverture de leur restaurant.

Après plusieurs mois de travaux, la cuisine était enfin prête et les deux salles, décorées avec beaucoup de goût par Amélie, accompagnée de Fabienne, offraient un cadre chaleureux et accueillant.

En coulisses, Dimitri peaufinait son menu depuis plusieurs semaines, prenant le temps de tester son matériel et de mettre au point des plats à son image. Pour ce premier service, le succès était déjà au rendez-vous : les deux salles affichaient complet et les convives, amis et représentants de la municipalité, ont unanimement apprécié le menu du jour.

Dix mois plus tard, l'enthousiasme ne faiblit pas. Le restaurant rencontre un très beau succès et affiche régulièrement complet. Il est désormais conseillé de réserver à l'avance pour être sûr d'y trouver une table.

Afin de faciliter l'accueil des clients, un parking a également été aménagé derrière la mairie.



Famille BONHOMME
FERME des
Balcons
du Forez
Depuis 5 générations

VENTE DIRECTE de
fromages & yaourts
au lait de vache BIO

10h | les mercredis,
12h | jeudis & samedis
À LA FERME

345 Route de Riefol - 42381 Saint Nizier de Fomas
www.balconsduforez.fr - fromageriedesbalcons@gmail.com - 06.32.96.96.82

Frédéric Pitavy **FP** TRAVAUX PUBLICS

06 15 68 56 09
fredericpitavy@gmail.com

5 Boulevard de l'Industrie
42380 ST BONNET LE CHATEAU

CLUB INFORMATIQUE

Le club se retrouve tous les jeudis-matins dans une salle de l'espace Niziérois, sous la houlette de Frédéric DEVAY. Afin de remotiver ses troupes, mais surtout cultiver ce climat convivial et amical, Frédéric a invité ses « élèves » chez lui, en début de saison pour un bel apéritif dinatoire.



Récompense à PIERRE-YVES FRERY



Cette année, la fête du lait s'est tenue à Fourneaux, près de ROANNE.

Cette fête est un mini salon de l'agriculture, version Loire. C'est aussi une façon de communiquer sur la réalité du monde agricole et de valoriser le travail des exploitants par l'organisation de concours.

Pierre-Yves FRERY y a participé et il a obtenu le 2ème prix pour la génisse limousine de l'année et pour le mâle adulte. Toutes nos félicitations.



PAUL SUCHET Jeune Sapeur-Pompier Volontaire

Paul SUCHET, 16 ans, habite le hameau des Vincens et il est en classe de première. Depuis deux ans, il s'est engagé comme jeune sapeur-pompier volontaire. Dès son plus jeune âge, Paul est attiré par l'activité des pompiers.

Pour découvrir ce milieu, Paul s'est engagé comme JSP. Sa première impression a été celui de rentrer dans une grande famille. Paul aime servir les autres, leur apporter son soutien dans les moments difficiles et douloureux de l'existence.

Pendant ces deux années, Paul a été formé aux soins de premiers secours et aux différentes techniques

pour lutter contre les feux. Tous les samedis matin, il se rend au centre de secours de St Bonnet-St Nizier, mais aussi à Firminy et au Chambon Feugerolles.

Le côté physique de la formation lui paraît importante (endurance, musculation, ...). Cette activité est un vecteur important pour la cohésion du groupe.

Il perçoit aussi les difficultés du pompier comme la baisse du volontariat, parfois l'agressivité des personnes secourues ou de leur entourage.

Nous félicitons et nous encourageons Paul, ainsi que Louise qui vient de rejoindre les JSP, pour leur engagement au service de la population.

REMISE DE DRAPEAU

Monsieur le maire honoraire, Louis PERRIN, s'investit beaucoup depuis 2014 dans le tri des archives de la commune. Il a commencé à réaliser ce travail avec l'ancienne secrétaire de mairie, Chantal CHOUVELON, puis maintenant il le poursuit avec Marcelle LAGER. Bien rangé dans sa boîte d'origine, il a retrouvé le drapeau des sapeurs-pompiers de Saint Nizier-de-Fornas.

La commune possédait jusqu'au début des années 2000 sa propre caserne de sapeurs-pompiers. Avec la départementalisation des services du SDIS, le corps de sapeurs-pompiers a fusionné avec celui de St Bonnet pour devenir le centre de secours de St Bonnet-St Nizier.



Ainsi, il est apparu normal de remettre ce drapeau au centre de secours qui est à St Bonnet.



Classes en 3 : St Nizier-
la Tourette 15/02/2025

REPAS DES CLASSES EN 3

L'adage est bien connu : « Mieux vaut tard que jamais ». Grâce à l'initiative de quelques-uns, le repas des classes en 3 s'est tenu le samedi 15 février 2025 à la salle socioculturelle. Il a réuni les classards de Saint-Nizier et de La Tourette, soit avec les conjoints : 77 personnes.

Les plus anciens étaient ceux qui sont nés en 1943 au nombre de 4 et les 3 plus jeunes nés en 2023.

Cette rencontre conviviale s'est prolongée très tard dans la soirée : plaisir de se retrouver en échangeant de nombreux souvenirs de jeunesse. Le repas préparé par le restaurant « L'Entracte » était délicieux et la journée a été bien animée. Même une cérémonie de mariage a été improvisée. Il ne reste plus qu'à fixer une date en 2033.



PLATRERIE-PEINTURE

Julien LACHAT
06 46 52 72 70

429 Route de La Chaux
42380 SAINT-NIZIER-DE-FORNAS
julien-lachat@orange.fr

MENUISERIE PETIT

MENUISERIE
Bois - Alu - Mixte bois-alu - PVC

NEUF ET RÉNOVATION
Portail - Porte - Fenêtre - Volet...

AGENCEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
Escalier - Parquet - Placard - Dressing...
Bardage - Terrasse - Bois...

HALL D'EXPOSITION • VENTE DIRECTE

ZA LA CHAUX - 42380 Luriez / Tél. 06 77 50 08 55 / Fax. 06 77 50 75 38 / Perteblin - 06 73 10 33 99
contact@menuiserie-petit.fr

Détail de population hameau par hameau

HAMEAU	1989	2009	2014	2019	2025	ÉVOLUTION 2009 /2014	ÉVOLUTION 2014 /2019	ÉVOLUTION 2019 /2025
LE BOURG	104	105	112	113	105	7	1	-8
LA BATIE	27	73	76	70	84	3	-6	14
GENEVIECQ	33	36	34	37	41	-2	3	4
MIZÉRIECQ	20	15	36	30	33	21	-6	3
GRENIECQ	19	31	31	27	24	0	-4	-3
CRÉPINGE	14	20	22	21	23	2	-1	2
L'ETRAT	31	30	30	25	22	0	-5	-3
LE LAC	27	23	20	19	21	-3	-1	2
MONTFRANCHAL	1	15	15	22	19	0	7	-3
BEAUVOIR	8	5	8	9	19	3	1	10
EPIZOLS	19	13	12	19	18	-1	7	-1
LA CHAUX	21	24	20	20	18	-4	0	-2
SAGNE NOIRE	3	16	18	23	17	2	5	-6
GRÉZIECQ	4	11	13	16	17	2	3	1
LE PONT/LES COMBES	20	18	18	18	17	0	0	-1
CHAZOLLES	23	13	17	13	16	4	-4	3
TALARAND	8	11	8	16	15	-3	8	-1
BIESSE	2	12	15	12	14	3	-3	2
AUGEL/COTE D'AUGEL	36	23	18	13	14	-5	-5	1
LA ROCHE	3	8	9	13	13	1	4	0
AUX FAUVELS	1	9	17	13	12	8	-4	-1
MARGOIT	9	16	12	10	11	-4	-2	1
LES VINCENTS	2	4	4	8	9	0	4	1
POUZOLS	3	7	5	9	9	-2	4	0
PEYREPEYRE	4	6	11	8	9	5	-3	1
CHARLIOT	2	3	4	5	6	1	1	1
BLED	4	6	6	6	6	0	0	0
LES MONNETS	3	9	9	6	6	0	-3	0
LE VINOIS	12	10	7	9	5	-3	2	-4
LE MOULIN VINCENT	1	5	5	5	5	0	0	0
RIOFOL	5	9	9	8	5	0	-1	-3
HAUTE RIVIÈRE	0	0	1	2	3	1	1	1
LES ADROITS	18	19	15	14	3	-4	-1	-11
LA COTE FOURNIER	6	5	8	4	3	3	-4	-1
LE CHAMP	3	7	7	0	3	0	-7	3
LA MARGÉE	0	0	1	3	2	1	2	-1
FOURNIER	4	3	2	3	2	-1	1	-1
MONTGARET	1	3	2	2	2	-1	0	0
LES SAGNES	7	4	3	2	2	-1	-1	0
LA GEORGELLIÈRE	3	4	4	2	2	0	-2	0
BRASSOLARD	0	0	0	0	2	0	0	2
LES RIVIÈRES	3	1	1	2	1	0	1	-1
LA POMASSE	7	4	3	2	1	-1	-1	-1
LE MOULIN VINCENT	3	2	2	1	0	0	-1	-1
TOTAL	524	638	670	660	659	32	-10	-1



Vivre à
St Nizier de Farnas